



Que faire en cas d'absence de cdec

Par **archicom_old**, le **24/11/2007** à **16:02**

je voudrais avoir un éclairage particulier sur une situation complètement anormale...un magasin loué par le propriétaire qui aurait caché l'absence d'autorisation d'exploitation commerciale (Absence de CDEC) lors de la signature du bail....aujourd'hui le magasin est ouvert depuis plus de deux ans et suite à une enquête personnelle le locataire s'est aperçu de cette absence...quels sont les risques pour son entreprise et les moyens de remédier à cette situation (se retourner contre le propriétaire....sous quelle forme....par exemple???)

Merci de vos éclairage, il y va de la vie d'une entreprise et de l'emploi de 7 personnes....